

Département de le DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes  
du Terrassonnais en Périgord  
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics  
58 Ave Jean Jaurès  
24120 TERRASSON-  
LAVILLEDIEU**

**L'an deux mil quatorze, le 21 juillet**, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

**Date de convocation : 15 juillet 2014**

Nombre de Conseillers Communautaires	
<b>En exercice</b>	<b>61</b>
<b>Présents</b>	<b>50</b>
<b>Votants :</b>	<b>54</b>
<b>Pour :</b>	<b>54</b>
<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

**PRÉSENTS :**

**Titulaires :**

Claude de FLEURIEU, Gérard DEBET, Lionel ARMAGHANIAN, Gérard MERCIER, Bernadette MERLIN, Jean-Marie SALVETAT, Jean-Michel DEMONEIN, Guy COUPLET, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Jean-Marie CHANQUOI, Nadine ÉLOI, Yves MOREAU, Roland MOULINIER, Charles SOL, Serge EYMARD, Claude MALAURIE, Pierre AUGUSTE, Isabelle COMBESCOT, Laurent DELAGE, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Serge PÉDENON, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, Michel LAPOUGE, Jean-Michel LAGORCE, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Florence DEBAT-BOUYSSOU, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Jean-Pierre JACQUINET, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Francis VALADE, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique BOUSQUET, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

**Suppléants :**

Michel JOFFRE représente Patricia FLAGEAT, Patrick DELAUGEAS représente Camille GÉRAUD.

**EXCUSÉS**

**Titulaires :** Didier CLERJOUX, Dominique DURUY, Bertrand CAGNIART donne pouvoir à M. EYMARD, Jean-Michel LAGORSE, Catherine LUSTRISSY donne pouvoir à Roland MOULINIER, Daniel BOUTOT, Olivier ROUZIER, Michel MEYNARD, Laurent MONTEIL, Pierre DELMON donne pouvoir à Roger LAROUQUIE, Arlette VERDIER donne pouvoir à Jean BOUSQUET.

**SECRÉTAIRE :** M. Jacques MIGNOT

**OBJET : Mise à disposition des locaux communaux dédiés aux accueils périscolaires et à l'Accueil de loisirs sans hébergement**

VU l'article L 1321-1 portant sur les transferts de compétence,

VU l'article L 5211-5 et notamment son alinéa III portant sur les transferts de compétence,

VU l'article L 5211-4-1-II portant sur les mises à disposition,

Monsieur le Président indique au Conseil communautaire que dans le cadre de la compétence « Enfance-Jeunesse », les locaux accueillant les enfants au sein des accueils périscolaires et de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement des communes de : Azerat, Limeyrat, la Bachellerie, Sainte-Orse et

Thenon, doivent être mis à disposition de la Communauté de Communes à titre gracieux pour l'exercice de sa compétence.

Cette mise à disposition fera l'objet de procès-verbaux de réception entre les différentes parties, étant précisé que les dépenses d'entretien seront à la charge de la Communauté de Communes.

Puis, il indique que dans ce cadre, les charges locatives inhérentes à ces équipements doivent être remboursées aux communes au prorata du temps de mise à disposition, ce qui sera défini au sein de conventions passées avec les communes.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

**ACCEPTE** la mise à disposition à titre gracieux des locaux permettant l'accueil périscolaire et l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer les procès-verbaux de réception ainsi que toutes les pièces afférentes.

**ACCEPTE** le remboursement par la Communauté de Communes aux communes des charges locatives,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions pour remboursement des charges locatives ainsi que toutes les pièces afférentes.

Certifié exécutoire

le :

Reçu en Sous-Préfecture

le :

Publié ou Notifié

le :

Fait et délibéré au siège les jours,  
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à

TERRASSON-LAVILLEDIEU

le 24 juillet 2014.

Le Président,

Dominique BOUSQUET.